



**DÉLIBÉRATION n° 112/2016 du 12 octobre 2016**

**Portant sur l'obtention des autorisations de passage relatives à l'opération  
« A.E.P. de HUAHINE ITI – 3<sup>ème</sup> tranche-2<sup>ème</sup> partie : exploitation des forages de PAREA »**

En sa séance du 12 octobre 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 8/CONV/CM/2016 du 05 octobre 2016, sous sa présidence, avec Madame Clothilde TEHAAMANA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 111/2016 du 12 octobre 2016 acceptant le principe de l'opération intitulée « A.E.P. de HUAHINE ITI – 3<sup>ème</sup> tranche 2<sup>ème</sup> partie : exploitation des forages de PAREA », approuvant le dossier technique, et sollicitant un concours financier au titre du Contrat de projets Etat – Polynésie française (2015-2020) relatif au financement des projets d'investissement communaux, et abrogeant la délibération n° 110/2015 du 07 octobre 2015 ;

**Considérant** la nécessité de faire des travaux de tranchées pour la pose de canalisation de distribution d'eau potable ;

**Considérant** les difficultés relatives à l'indivision des parcelles de terre suscitées pour la mise en place des dites canalisations;

**Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

- Article 1 :** Le conseil municipal s'engage à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétaires terriens concernés par les travaux d'« A.E.P. de HUAHINE ITI- 3<sup>ème</sup> tranche-2<sup>ème</sup> partie : exploitation des forages de PAREA ».
- Article 2 :** A défaut, le conseil municipal se réserve le droit de lancer la procédure visant à demander au Haut-Commissaire de la République Française d'instituer une servitude d'eau sur les parcelles de terre privées.
- Article 3 :** Monsieur le Maire ou son représentant est chargé du suivi de cette affaire jusqu'à sa parfaite réalisation.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 5 :** Le Maire, le Trésorier payeur des ISLV et le comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée, publiée et affichée partout où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix-huit (18) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO Dorida épouse HEITAA.

Quatre (04) membres ont donné pouvoir :


TAAROAMEA Bruno *a donné pouvoir à*  
TEMAIANA épouse TEREMATE Tania  
LEFORT Bernard  
FAATAUIRA Camille

TUMARAE Grégoire  
LISAN Marcelin  
GIBERT Pitori  
MALATESTE Antonio

Sept (07) membres sont absents :

HOPARA Nano, MOU SIN Gaéton, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges.

Le Maire,  
  
Marcelin LISAN  


<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents :	18	Acte rendu exécutoire	
Votants :	22 dont 4 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0	le <b>17 OCT. 2016</b>	
Exprimés :	22	et publication ou notification	
Votes pour :	22	du <b>17 OCT. 2016</b>	
Votes contre :	0	Le Maire,	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		 Marcelin LISAN 